

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUNG-SUR-BEUVRON

LOIR-ET-CHER – SÉANCE DU VENDREDI 06 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neung-sur-Beuvron légalement convoqué en date du deux mars deux mille vingt-six, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guillaume GIOT, Maire.

<u>ETAIENT PRÉSENTS</u> : 15	M. GIOT Guillaume, Maire, Mmes : ANDROLETTI Joëlle, COETMEUR Sonia, LELAIT Marielle, LEYTHIENNE Anne-Sophie, Mme CHEVRIER Nathalie, De BODINAT Caroline, CORIOLAND Christine. MM : BARRÉ Aymeric, LUNEAU Grégory, METIVIER Mickaël, TRUPPA Alexandre, Kévin PATINAUX, BERTHET Sébastien, JUGIEAU Léo.
<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>	Aymeric BARRÉ

Après l'appel des conseillers, il est constaté que le quorum est atteint, la séance peut donc être ouverte (19h00).

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2026

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 19 février 2026 qui leur a été envoyé et demande de l'adopter.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 février 2026.

FINANCES

DE0011 2026 Finances – Demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2026 pour la réfection des toitures de l'église – Approbation et autorisation de signer

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que suite au dépôt du dossier de subvention auprès de la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, une erreur a été faite dans le plan de financement. En effet, le montant total des travaux est de 74 217,02 € et non de 73 817,02 €. Le montant de chaque opération figurant sur le plan de financement était le bon mais pas le total ce qui donne une erreur également dans le montant sollicité auprès de la DETR.

La commune peut solliciter la subvention DETR 2026 pour la réfection de la toiture du clocher et la toiture de la nef en ardoise.

La délibération DE053_2025 est donc retirée.

Le plan de financement serait lui suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Réfection de la toiture de la nef	29 336.18 €	DETR (50%)	37 108.51 €
Réfection de la toiture du clocher	44 480.84 €	Autofinancement	37 108.51 €
Total	74 217.02 €		74 217.02 €

Après en avoir débattu les membres du Conseil décident à l'unanimité :

- De valider le projet de réfection des toitures de l'église ;
- D'approuver le plan de financement ;
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 19h05.

Le 20 Mars 2026

Monsieur Guillaume GIOT



Maire de la Commune de Neung-sur-Beuvron

Le 20 Mars 2026

Monsieur Aymeric BARRÉ



Adjoint de la Commune de Neung-sur-Beuvron